BURMESE

L'impression générale du Burmese idéal est celle d'un chat compact, musclé, d'une structure osseuse substantielle avec un poids surprenant pour sa grosseur, et d'un pelage soyeux d'une riche couleur. Son corps cobby, sa curiosité, sa douce expression et sa démarche ressemblant à un ours fait de lui une race unique.

I —CORPS/CONFORMATION (35)

(25) CORPS —De grosseur moyenne, compacte et musculaire avec une ossature robuste. Sa structure est large et courte avec une cage thoracique large et ronde, flancs robustes et un dos droit. Cou court et épais.

(5) PATTES & PIEDS —Pattes écartées, solides, proportionnellement courtes avec des pieds bien arrondis. Griffes peuvent être partiellement non-rétractables.

(5) QUEUE—Proportionnellement courte et fortement musclée, se terminant en bout arrondi.

II —TÊTE (25)

(15) VUE DE FACE —Arrondie, sans aucune face plane quel que soit l'angle sous lequel on la regarde. Importante distance entre les yeux. Museau est large, court et bien développé. En profil, un stop au nez est visiblement marqué.

(5) OREILLES —De grosseur moyenne, inclinées vers l'avant et légèrement arrondies au bout.

(5) YEUX — Ronds, larges et distants l'un de l'autre.

III —ROBE-TEXTURE/LONGUEUR (10)

Courte, fine, elle est bien couchée sur le corps et satinée.

IV —COULEUR (25)

(20) CORPS — Couleur légèrement plus intense du visage et des oreilles ne doit pas être pénalisé. Ceci est plus évident sur les chats de couleur Bleu ou Champagne.

(5) YEUX — La couleur va du jaune à l'or ; une couleur plus intense et brillante et préférée. Les yeux verdâtres sont une objection.

V —CONDITION & BALANCE (5)

Musculaire et ferme, sans évidence d'obésité, bedonnant, faiblesse ou apathie.

OBJECTIONS

	DÉDUIRE
• Cassure creuse du nez	5-10
• Renfoncement entre les yeux	5-10
• Rayures pâle	5-10
• Texture du poil grossière ou trop de fourrure	2 - 3
• Yeux verdâtres	1 – 3

NOTE : Tolérance acceptée aux chatons et aux adultes de plus de 3 ans s'ils ont les yeux verdâtres.

MOTIFS DE DISQUALIFICATION

- Rayures foncées
- Couleur foncée définie sur les pattes des chats champagne
- Brun ou beige-miel sur le visage, oreilles, pattes ou queue (chats Platine)
- Chatons de couleur gris moyen plutôt qu'argenté pâle (Platine)
- Chat crème plutôt que gris argenté (Platine)
- Yeux bleus
- Tous autres motifs de disqualification décrits dans la description générale

COULEURS RECONNUES

Bleu, Champagne, Platine, Zibeline

ORIGINES:: Race Établie
REQUIS POUR L'ENREGISTREMENT: Aucune fondation permise
REQUIS POUR LES EXPOSITIONS: Aucune fondation permise
ANCÊTRES PERMIS: Burmese
ACCOUPLEMENTS PERMIS: Burmese

1997 07 07

SEPIA

BLEU

CHAMPAGNE

PLATINE

SABLE (ZIBELINE)

2023 - Canadian Cat Association / Association féline Canadienne

Applicable à tous les Burmese: Un léger ombrage sur le visage et sur les oreilles ne doit pas être pénalisé. Cet ombrage est plus visible aux couleurs Bleu et Champagne.

À NOTER : LA NOMENCLATURE ANGLAISE DES COULEURS ET PATRONS SUIT LES RECOMMENDATIONS DE LA LOOF.

BLEU

Robe: Un bleu-gris riche, pure et d'intensité égale, d'une texture veloutée caractérisée par une brillance qui donne l'illusion d'iridescence. Le dessous du corps est plus pâle que le dos.
Cuir du nez: Bleu-gris.
Coussinets: Bleu-gris avec une teinte rosée.
Couleur des yeux: De jaune à or
Objections: Rayures pâles. Yeux verdâtres.
Disqualifications: Rayures prononcées.

CHAMPAGNE

Robe: Beige chaud et d'intensité égale sur le dos pâlissant vers un dessous d'un beige doré. Une couleur graduellement plus foncé chez les chats plus âgés est permise. L'accent doit être placé sur une couleur égale.
Cuir du nez: Brun chaud et pâle.
Coussinets: Beige-rosé chaud
Couleur des yeux: De jaune à or
Objections: Rayures pâles. Yeux verdâtres.
Disqualifications: Rayures prononcées. Couleur foncée définie sur les pattes.

PLATINE

Robe: Couleur d'un gris-argenté avec un accent saisonnier fauve, devenant plus pâle vers le dessous du corps. Un léger assombrissement de la coulur au visage et sur les oreilles est permis. Un léger assombrissement de la couleur des chats plus âgés est permis, tant que la couleur reste argenté.
Cuir du nez: Lavande-rosé chaud.
Coussinets: Lavande-rosé chaud.
Couleur des yeux: De jaune à or.
Objections: Rayures pâles. Yeux verdâtres.
Disqualifications: Rayures prononcées. Du brun ou beige-miel sur le visage, les oreilles, pattes ou queue. Chatons démontrant une fourrure gris-moyen plutôt qu'un très pâle crème-argenté. Les chats de couleur crème plutôt qu'une couleur définie gris-argenté.

SABLE (ZIBELINE)

Robe: D'un brun riche et chaud qui devient persque imperceptiblement plus pâle au dessous du corps. Les chatons et les adolescents peuvent être un plus pâle.
Cuir du nez: Brun foncé. **Couleur des yeux:** Jaune à or.
Coussinets: Brun foncé.
Objections: Rayures pâles. Yeux verdâtres.
Disqualifications: Rayures prononcées.

2023 — Canadian Cat Association / Association Féline Association Féline Canadienne

PREFACE GÉNÉRALE

Il est important de consulter le standard de race pour connaître les disqualifications spécifiques à chaque race. La liste suivante s'applique à toutes les races, sauf indication contraire.

REFUS DE TOUT TITRE (W/A) POUR :

1. Plus ou moins de cinq orteils sur chaque patte avant et quatreorteils sur chaque patte arrière (Pixie-Bobs sont exemptés de cette règle).
2. Des médaillons ou des boutons blancs ou du blanc sur les orteils, sauf s'ils font partie du patron de la couleur OU sauf s'il y a indication contraire dans le standard de race.
3. Un chat dégriffé. Les protège-ongles transparents sont permis.
4. Toute difformité ou défiguration - héréditaire, congénitale ou acquise. Les chats domestiques sont exempts de cette disqualification.
5. Chat montrant des signes d'intention de tromper (ex. présence de poudre ou de craie dans le pelage à la suite du toilettage, utilisation de teinture, de rinçages colorés ou d'autres moyens de dissimulation de couleur, ponçage ou rasage).
6. Tout chat qui, sans provocation, attaque un juge ou une autre personne dans l'enceinte du ring, sera considéré comme violent et doit être disqualifié (D.V. Disqualifié, Vicieux).
7. Kink, visible ou invisible. Kink est défini comme une déflexion rigide dans la ligne de la queue, visible ou non. Les petites bosses non-visibles ou des dépôts de calcium sont considérées comme une objection. Veuillez-vous référer aux standards de chaque race pour connaître les exceptions à cette règle.
8. Mauvaise couleur des yeux (sauf indication contraire dans le standard de la race).
9. Les yeux croisés pour toutes les races. Les chats domestiques sont exempts de cette disqualification.
10. Malocclusion de la mâchoire.
11. Le monorchidie (absence d'untesticule) ou cryptorchidie (absence des deux testicules) sont des motifs de refus de récompense dans les classes championnat (mâle non-castré) ou miscellaneous (mâle non-castré).
12. Tout chat qui obtient moins de 90 points sur le standard derace.

FACTEURS À CONSIDÉRER :

1. Un menton faible, fuyant ou proéminent est une faute grave. Des déductions doivent être faite pour le menton, le profil et l'équilibre de la tête.
2. Il faut permettre le fait que les mâles ont des bajoues. De façon générale, les mâles sont proportionnellement plus gros que les femelles.
3. Tenir compte des variations saisonnières de la fourrure.
4. Pour les chatons et jeunes adultes, permettre des marques pâles de tabby, sauf si ces marques font parties de la description de la couleur.
5. Il convient de tenir compte de la couleur immature des yeux et du pelage chez les chatons et les jeunes chats.
6. L'excellence d'un aspect du standard ne doit pas surpasser l'importance d'une déficience d'un autre. Dans la mesure où le standard décrit spécifiquement les différentes parties de l'apparence du chat, les juges doivent effectuer leur travail conformément à ces spécifications.
7. Chaque chat inscrit doit posséder le poids, la condition et l'équilibre appropriés à sa race. L'équilibre est l'image physique entière du chat. Le chat doit être équilibré et aucune qualité particulière ne devrait être dominante. Le juge ne doit pas déduire plus de points que le total déterminé au standard du chat pour cette qualité.
8. Les juges doivent pénaliser ou disqualifier NFA (No Further Awards) un chat pour une mauvaise condition due à la maladie ou aux mauvais soins.
9. Si un animal inscrit se présente avec des puces, des champignons, des acariens des oreilles, etc., le juge doit le disqualifier (NFA) et en informer le responsable de l'exposition.
10. Une femelle manifestement enceinte ou allaitante sera disqualifiée NFA. (Aucun autre prix).
11. L'éclairage naturel doit être disponible si possible. Il faut tenir compte que l'éclairage artificiel peut changer la couleur des yeux ou de la fourrure.
12. Un chat présenté au ring démontrant des effets visibles d'un sédatif (par exemple, troisième paupière apparente, yeux vitreux, incapacité à se tenir debout ou assis, manque de coordination ou de contrôle musculaire) ne sera pas récompensé. Le juge inscrira la mention « Aucune autre récompense NFA (No Further awards) dans son livre de jugement.
13. Tout chat trop nerveux ou difficile pour être manipulé par le juge ou le propriétaire/agent doit être disqualifié (D.U.H. – Disqualifié, Incapable d'être manipulé).
14. Un juge peut disqualifier tout chat dont le propriétaire ou son agent attire l'attention sur lui-même ou sur son animal lorsqu'il le place dans le ring de jugement, ou à tout moment pendant le jugement. Les juges doivent inscrire la mention DLE « Disqualifié, Manque d'étiquette » dans leur livre.
15. S'il y a erreur de la couleur ou du patron, avec la permission du propriétaire, le chat doit être transféré dans sa propre classe.
16. Les chats en convalescence après une intervention chirurgicale ou une blessure récente, dont l'incision ou la plaie n'est pas complètement cicatrisée, les points de suture récemment retirés, etc., doivent être disqualifiés NFA (Aucun autre prix).

2026 05 01